

Modernisation
des administrations

Assistance
à maîtrise
d'ouvrage



“

*Des ressources et expertises
pour vos projets numériques*

”

De plus en plus de collectivités locales confient la gestion de leur système d'information à des prestataires spécialisés, en raison du manque de compétences internes et par souci d'optimisation budgétaire. Cependant, les équipes municipales peuvent être démunies pour exprimer un besoin, identifier les solutions techniques possibles, comprendre un devis...

L'AMOA : UN INCONTOURNABLE DE VOTRE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

- ▶ L'assistance à la maîtrise d'ouvrage informatique (AMOA) permet aux agents et élus en charge de projets informatiques **d'être accompagnés par des chargés de mission spécialisés**, tout au long du cycle de vie des projets.
- ▶ En assurant la coordination entre vos besoins métier et les interlocuteurs parmi vos prestataires, l'AMOA est le **facteur clé de la réussite de vos projets**.
- ▶ L'accompagnement proposé **s'adapte à votre organisation et votre système d'information**.
- ▶ Vous bénéficiez des **outils d'intervention** mutualisés du CDG 35 (méthodes projet, modèles de documents, comparatifs).

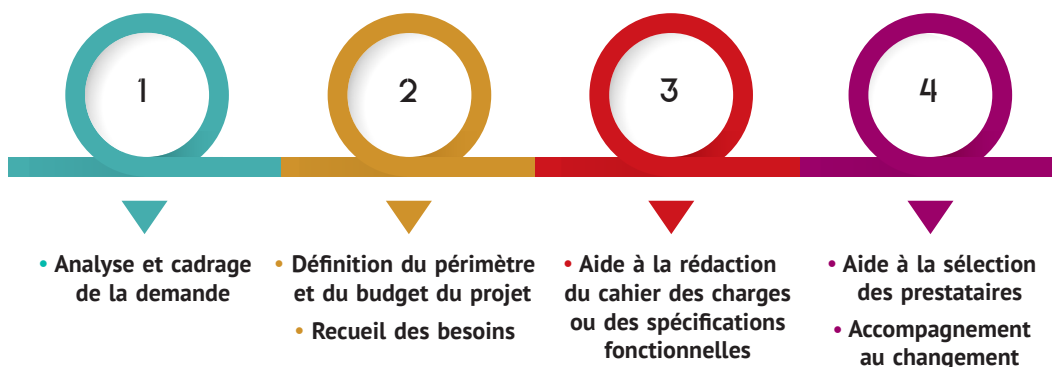


LE CDG 35 VOUS ACCOMPAGNE

Notre équipe de chargés de mission vous accompagne :

- ▶ **En avant-projet pour :**
 - Formaliser une expression de besoins et un cahier des charges.
 - Analyser les solutions disponibles sur le marché.
 - Accompagner la consultation des prestataires.
 - Analyser les offres et participer au choix de solutions.
 - Définir l'organisation du projet.
- ▶ **En phase de mise en œuvre pour :**
 - Suivre et contrôler l'avancement du projet.
 - Veiller au respect du cahier des charges par le prestataire.
 - Participer à l'élaboration du plan de recettes.
 - Animer les équipes d'utilisateurs.
 - Participer à l'analyse d'impacts sur l'organisation et les processus de travail.

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION



LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG 35

- ▶ **S'assurer de la bonne compréhension de vos besoins** en respectant vos délais et votre budget.
- ▶ **Structurer et coordonner le développement de votre projet** en s'adaptant au contexte de votre collectivité.
- ▶ **Déployer de bonnes pratiques et mettre en place l'organisation** qui mènera votre projet vers la réussite, de l'expression de vos besoins à la formation de vos agents.
- ▶ **Vous aider à choisir les bons prestataires** et à comprendre leurs propositions.

NOS TARIFS

- ▶ La tarification est établie selon un **forfait journalier** voté chaque année par le conseil d'Administration du CDG 35.
- ▶ Les tarifs sont en ligne sur notre site (Rubrique Connaître le CDG 35/Les services aux collectivités).



Contact

Service Conseil
et Développement

▶ Mathieu JACOVELLA

Responsable d'activité
administration numérique

02 99 23 44 95
mathieu.jacovella@cdg35.fr

▶ Secrétariat du service

02 23 50 50 18
conseil-developpement@cdg35.fr

CDG 35

Village des collectivités
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX

Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00

contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr